

Adhap Services®

N° 08 / TROISIEME TRIMESTRE 2009 *newsletter*



EDITORIAL

Adhap Services s'engage

Adhap Services s'engage aux côtés de l'Agence Nationale des Services à la Personne (ANSP). Nous avons en effet été sollicités pour participer à l'élaboration de ce guide officiel « Des services de qualité pour mieux vivre chez vous ».

C'est pour nous une nouvelle occasion de nous mobiliser avec des partenaires de renom au service de la qualité. Notre engagement au service des personnes fragilisées s'incarne également au cœur de notre organisation : tous les centres Adhap Services sont ouverts pendant l'été, 7 jours sur 7 (jours fériés compris).

Dominique Lery et Jean-Claude Perreau
Fondateurs du réseau Adhap Services

Adhap Services s'engage aux côtés de l'ANSP



En qualité d'expert des services à la personne, l'un des cofondateurs d'Adhap Services a participé à l'élaboration du guide « Des services de qualité pour mieux vivre chez vous ». L'ANSP a créé ce guide pour aider les particuliers à choisir la structure de qualité qui répondra le mieux à leurs besoins.

En soutenant la démarche de l'ANSP, Adhap Services souhaite aider plus largement les personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap. La participation d'Adhap Services souligne son exigence pour la qualité des prestations à domicile, déjà reconnue par des milliers de personnes fragilisées.

Cette coopération avec les services publics permet aussi de faire connaître et de partager plus

amplement le professionnalisme du 1^{er} réseau privé de l'assistance à domicile.

« Des services de qualité pour mieux vivre chez vous »

Le titre du guide de l'ANSP traduit la conviction partagée du réseau Adhap Services avec l'ANSP. Ces services de qualité* doivent notamment reposer sur :

- les besoins, les habitudes et les choix des personnes fragilisées ;
- le professionnalisme, la qualification et la formation des assistantes ;
- la synergie réussie avec les professionnels de santé ;
- la simplicité et la transparence de l'organisation du réseau.

Offert par les centres Adhap Services, ce guide va accompagner le particulier dans ses choix de services à la personne.

* Adhap Services répond aux nombreux critères de qualité énoncés dans le guide, permettant de reconnaître et de choisir une structure de qualité.

Tous les centres
Adhap Services
ont l'agrément
qualité préfectoral.

L'opération "200 euros de Cesu offerts par l'Etat" est lancée



Comme vous le savez sans doute, dans le cadre du plan de relance gouvernementale, plus d'1 million de familles ont reçu en ce mois de juin 2009, 200€ sous forme de Cesu préfinancés par l'Etat. Cette opération a pour but d'aider les plus défavorisés à bénéficier des services à la personne. Sont concernés par cette offre, les bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie, les parents d'enfants handicapés bénéficiant de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé, les demandeurs d'emploi reprenant un emploi ou une formation. Les bénéficiaires de ces Cesu peuvent les utiliser pour leurs enfants ou les céder à leurs ascendants.

Dans le cadre de cette opération, Adhap Services lance le "Pack Tranquil'Eté"

L'été peut s'avérer une période critique pour les personnes âgées : canicule, absence de la famille...

Le "Pack Tranquil'Eté", finançable avec les 200€ de Cesu offerts par l'Etat, proposent les prestations suivantes (valables à partir de juin 2009) :

1h de prestation au choix par semaine (pendant 9 semaines) : accompagnement en promenade, courses, ménage, aide aux repas... Ces prestations peuvent varier selon les semaines en fonction des besoins et des souhaits de la personne.

- + un appel téléphonique par semaine au domicile de la personne pour s'assurer que tout va bien,
- + un lien téléphonique avec la famille afin de leur donner des nouvelles s'ils sont éloignés ou en vacances,
- + une alerte au médecin si problème,
- + un suivi grâce à un outil de liaison chez le client.

A noter que ces 200€ de Cesu offerts par l'Etat peuvent également être utilisés pour financer toutes les autres prestations Adhap (y compris les gardes d'enfants handicapés de plus de 3 ans).

Pour plus de renseignements, consultez notre site www.adhapservices.fr.

Adhap Services est ouvert tout l'été

Ouvert 365j/365, sans interruption de juin à septembre, Adhap Services peut intervenir 7j/7 au domicile de la personne même pendant l'été.

En cas de déplacement (à l'occasion d'une cure thermale, pour des vacances dans la famille...), nous pouvons également - grâce à notre réseau national - tout organiser pour assurer la continuité de nos prestations. Il suffit pour le bénéficiaire de se renseigner auprès de son centre Adhap Services.

Les prestations Adhap Services

Aides à la toilette - Levers et couchers - Changes - Gardes de jour et de nuit* - Aides aux repas (aide à la prise de repas, aide à la préparation des repas et assistance diététique) - Téléassistance (en partenariat avec les principaux assistants) - Accompagnement, promenade - Transport - Travaux ménagers - Et d'autres services spécifiques : service Alzheimer (et maladies apparentées), enfants handicapés, retour d'hospitalisation, grossesse difficile...

*en fonction de la législation en vigueur

50% des dépenses engagées par ces prestations sont déductibles du montant de l'impôt dans la limite d'un plafond déterminé par le Ministère des finances.

Les exclusivités Adhap Services

- Ouvert toute l'année, même l'été, week-ends et jours fériés
- Une assistance 7j/7
- Une permanence téléphonique 24h/24*
- Un travail en coopération avec les professionnels de santé
- Un réseau national

*gratuite pour tous nos bénéficiaires

